



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_86-DE

S²LOW

Publié sur le site internet le 7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.86 Séance du 4 novembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 4 novembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29 octobre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN à M. Pascal BERRANGER.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Bertrand BECORPI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur rappelle que la commune est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS).

Il rappelle également que deux délégués communaux avaient été désignés suite aux élections municipales de 2020 et l'installation du nouveau conseil municipal, pour siéger au comité syndical du SIERS. Il s'agit de Fabrice GAY et de Caroline BILLION-REY.

Aujourd'hui, Caroline BILLION-REY a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus assurer la fonction de déléguée au sein du SIERS et il convient donc de désigner un nouveau délégué communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.68 du 28/07/2020, désignant les délégués de la commune au sein du SIERS,

Vu les statuts du syndicat intercommunal indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant la volonté de Caroline BILLION-REY de ne plus être délégué de la commune au SIERS et la nécessité de désigner un nouveau délégué,
Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

S'est présenté comme candidat :

- M. Jérôme CAMACHO.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué de la commune au sein du SIERS :
- M. Jérôme CAMACHO.
- **PRÉCISE** que Fabrice GAY reste délégué de la commune au sein du SIERS, comme acté par la délibération n°2020.68 du 28/07/2020.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20241104-DELIB2024_

Conseil Municipal du 4 novembre 2024